



L'intelligence du Jeu, l'émotion du Sport

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Echecs

Comité directeur de la FFE

28 mars 2020 – Par Visioconférence

Relevé de conclusions

Présents

Bachar KOUATLY
Stéphane ESCAFRE
Bruno DELPORT
Cyrille DIMEY
Johanna BASTI
Olivier DELABARRE
Nathalie FRANC
Laurent FREYD
Rudolphe HIDALGO
Anémone KULCZAK
Pascal LAZARRE
Eric LE ROL
Sophie MILLIET
Véronique REVOY
David ROS
Réza SALAMI

Absents excusés représentés

Gilles BETTHAEUSER (par Bachar KOUATLY)
Jean-Paul GRIGGIO (par Bachar KOUATLY)
Amélie LACHAT (par Laurent FREYD)
Yves MAREK (par Pascal LAZARRE)
Hélène ROSSINOT (par Nathalie FRANC)
Jean STAUNE (par David ROS)

Absents non excusés non représentés

Eric PRIE
André RASNEUR

Présents à titre consultatif

Jérôme VALENTI, Directeur Général
Christophe PHILIPPE, Directeur Technique National
Mathilde CHOISY, Directrice Technique Nationale Adjointe
Luc FANCELLI, Président de la Commission Technique
Jocelyne WOLFANGEL, Directrice Nationale des Echecs au féminin
Eric DELMOTTE, Directeur National du Numérique
Sébastien FRAYSSE, Membre de la Direction Nationale du Numérique
Larbi HOUARI, ancien Président Ligue Réunionnaise Provisoire du Jeu d'Echecs
Laurent RABBÉ, Avocat de la Fédération

Le Président accueille les membres du Comité Directeur, organisé à titre exceptionnel en visio-conférence en raison de la situation sanitaire.

Il exprime une pensée pour les personnes victimes du Covid-19, dont des membres de la FFE et rend hommage aux personnels de santé mobilisés.

Il exprime à tous des souhaits de bonne santé.

1. Ordre du jour et approbation du précédent relevé de décision

- Ajouts de points supplémentaires à l'ordre du jour

Bachar KOUATLY, Président, propose d'ajouter un point à l'ordre du jour à la demande d'Anémone KULCZAK.

Vote : Unanimité

- Approbation du relevé de décisions du Comité Directeur des 23 et 24 novembre 2019

Vote : Pour 20, Contre 1, Abstention 1

2. Affaires juridiques

1) Mise en examen de la FFE le 28 Novembre 2019 (AIDEF)

Bachar KOUATLY informe le Comité Directeur de la mise en examen de la FFE par un juge d'instruction suite à une plainte de l'AIDEF en raison de faits qui datent de 2010.

2) Inspection Générale

Bachar KOUATLY informe le Comité Directeur de la mise en œuvre d'une inspection de la FFE par l'Inspection Générale du Ministère des Sports.

Cette mission qui mobilise deux agents des Ministères du Sport et de l'Éducation nationale porte sur les accusations de conflit d'intérêt portées à son encontre et sur le fonctionnement institutionnel de la FFE.

Pascal LAZARRE confirme avoir été reçu en entretien dans ce cadre et explique que les questions ont porté surtout sur l'évolution et le fonctionnement de la Fédération.

Compte-tenu de la qualité du fonctionnement institutionnel de la FFE, il espère que les conclusions de cette inspection pourront permettre à la FFE de passer à un niveau supérieur dans sa relation avec le Ministère des Sports.

3) Référé des ligues IDF et Occitanie

Bachar KOUATLY informe les membres du Comité Directeur de l'action intentée par les ligues IDF et Occitanie, présidées par MM. André RASNEUR et Pierre LEBLIC, contre la FFE devant le Tribunal

judiciaire de Nanterre.

Ces ligues entendent remettre en cause les décisions adoptées par l'Assemblée Générale du 29 juin 2019 s'agissant de la reversion aux Comités départements d'une part des licences.

Devant la qualité et la pertinence des conclusions présentées en défense par la FFE, les ligues ont sollicité un report d'audience.

4) Recours de M. VIEIRA devant le Tribunal administratif

Bachar KOUATLY informe les membres du Comité Directeur de l'action intentée par M. Matthieu VIEIRA contre la FFE devant le Tribunal administratif de CERGY-PONTOISE.

M. VIEIRA demandait la communication *par voie électronique* du Grand Livre de la Fédération pour 2018.

Bachar KOUATLY regrette que M. VIEIRA n'ait pas répondu favorablement à sa proposition de consulter ce document au siège de la fédération alors qu'il lui a proposé de prendre personnellement en charge ses frais de déplacements.

Il rappelle que ce document contient des informations personnelles nominatives que la FFE se doit de protéger s'agissant notamment de ses salariés et des mécènes.

Il a été donc décidé de clore ce litige avec M. VIEIRA en lui communiquant ce document tout en anonymisant les informations personnelles qu'il comporte. La FFE n'a rien à cacher.

5) Violences sexuelles

Le Président Bachar KOUATLY rappelle l'initiative prise par plusieurs dirigeantes et dirigeants de la FFE visant à dénoncer les violences sexuelles dans le sport.

Il souhaite envoyer un message clair aux licenciés : si des licenciés de la FFE sont victimes de tels faits dans le cadre de leurs activités échiquéennes, leur parole sera prise en compte et ils seront soutenus. La FFE sera intraitable avec ces prédateurs.

Nathalie FRANC, médecin fédéral, pose la question des améliorations institutionnelles qu'il serait possible d'adopter pour être plus efficace dans la prévention de ces violences.

Mathilde CHOISY répond qu'elle a la possibilité en tant que Directrice Nationale des Jeunes d'effectuer des signalements auprès du Ministère des Sports et qu'elle en a déjà usé.

Nathalie FRANC évoque la possibilité d'exiger des extraits de casier judiciaire pour les bénévoles.

Mathilde CHOISY répond que cette obligation et ses modalités sont en cours d'examen par le Ministère des Sports.

3. Médical

Nathalie FRANC rappelle la situation sanitaire en France en raison de l'épidémie de COVID-19 et

ses conséquences sportives. Face à cette catastrophe sanitaire internationale, la décision prise dès le 11 mars 2020 de suspendre l'ensemble des compétitions apparaît sage.

a) Sur les Interclubs

Luc FANCELLI évoque les différentes options envisagées par la Commission Technique au sujet de la tenue des interclubs de la saison en cours, au regard de la suspension des compétitions.

Mathilde CHOISY demande au Comité Directeur de statuer immédiatement sur les interclubs féminins compte-tenu des délais nécessaires aux clubs pour s'organiser.

Sophie MILLIET alerte le Comité Directeur sur les conséquences financières pour les joueuses professionnelles d'une éventuelle annulation du TOP 12 féminin.

Eric LE ROL juge difficile d'adopter une position différente pour les championnats féminins et mixtes, en particulier pour le TOP 12.

Stéphane ESCAFRE, Directeur du TOP 12, met en avant la différence de calendriers entre les deux compétitions. Il confirme qu'il ne peut pas prendre de décisions à ce sujet alors qu'il n'a pas de visibilité, même sur si le TOP 12 ne débute qu'en juin.

Compte-tenu de l'incertitude quant à la date de la fin de l'épidémie et des mesures de confinement, Bachar KOUATLY demande au Comité Directeur de donner tous pouvoirs au Bureau Fédéral sur l'organisation des interclubs pour la saison en cours.

Vote : Pour 21, Contre 1

b) Sur le Championnat de France jeunes

Bachar KOUATLY informe le Comité Directeur du report du Championnat de France jeunes du 2 au 9 août 2020 à AGEN, sous réserves bien sûr de l'amélioration de la situation sanitaire.

c) Sur l'Assemblée Générale ordinaire d'avril 2020

Bachar KOUATLY constate que l'Assemblée Générale ordinaire prévue le 30 avril 2020 ne pourra pas se tenir, compte-tenu du report du championnat de France jeune et du confinement.

Il propose en conséquence de reporter cette Assemblée Générale au matin du 6 juin 2020, l'Assemblée Générale électorale devant se réunir l'après-midi le même jour.

Nathalie FRANC et Pascal LAZARRE alertent sur le fait que le retour à la normale après le confinement se fera progressivement et que dans ces conditions la tenue des assemblées générales même au mois de juin reste hypothétique.

Le siège est en contact avec la Direction des Sports du Ministère à ce sujet car de nombreuses fédérations sportives partagent les mêmes difficultés.

Stéphane ESCAFRE rappelle que le Comité Directeur peut également procéder par vote électronique pour décider d'un report de date.

Bachar KOUATLY soumet au vote du Comité Directeur :

- 1) La proposition de reporter l'Assemblée Générale ordinaire au matin du 6 juin 2020.
- 2) La possibilité d'une convocation « *exceptionnelle* » du Comité Directeur avec délais statutaires accélérés pour un vote électronique, si la situation sanitaire ou réglementaire ne permet pas d'organiser les assemblées du 6 juin.

Vote : Unanimité

4. Technique

1) Nouveau C01 – Coupe de France en parties rapides

La Commission Technique présentera ses propositions de modification du règlement C01 au prochain Comité Directeur.

2) Modification de règlements

a) Championnat de France - A02

La Commission Technique présentera ses propositions de modification du règlement A02 au prochain Comité Directeur.

b) Ajustement de règlements

Laurent FREYD et Mathilde CHOISY demandent à la Commission Technique de vérifier les propositions de modification du règlement J02, lequel sera soumis au prochain Comité Directeur.

Le reste des propositions est soumis au vote.

Vote : 20 Pour, 2 abstentions

c) Calendrier

Luc FANCELLI présente le calendrier des compétitions pour la saison 2020 / 2021.

Vote : Unanimité

La Commission Technique demande aux comités départementaux de prévoir une date avant le 31 décembre pour inclure une phase départementale du championnat rapide féminin.

Le nouveau règlement incluant cette phase sera soumis au prochain Comité Directeur.

5. Organes statutaires et directions nationales

1) Direction des Scolaires

a) Partenariat avec l'USEP

Johanna BASTI annonce qu'elle travaille avec l'USEP à la création d'outils destinés à la formation des enseignants. L'objectif est de proposer ces outils dès l'automne prochain.

b) Nouvelle convention MENJ / FFE

La convention avec le Ministère de l'Education Nationale a été reconduite.

c) Le Service National Universel

Bachar KOUATLY et Mathilde CHOISY ont été reçus à ce sujet par le Ministère des Sports en février. Une convention devrait être signée prochainement avec la FFE.

d) L'année des mathématiques

Le rapport Villani-Torossian préconise l'utilisation du jeu d'échecs dans l'enseignement.

Cela a donné lieu à plusieurs conventions au niveau local entre l'Etat et des comités départementaux.

e) Convention MatPat

MatPat est une plate-forme de jeu d'échecs en ligne labellisée par l'Education nationale qui risquait d'être fermée. La FFE et l'association qui l'a développée ont signé un partenariat pour que cette plate-forme continue à servir de support à l'organisation de tournois scolaires en ligne et pour développer de nouveaux projets.

f) Gymnasiade 2020 en Chine

La compétition est annulée comme l'ensemble des compétitions UNSS.

2) Direction Nationale de l'Arbitrage

Laurent FREYD annonce que les effectifs d'arbitres sont stables, autour de 1.500 licenciés.

Laurent FREYD fait état de l'utilisation pour la première fois d'outils dématérialisés pour réaliser les examens d'arbitrage en décembre 2019. Cette première expérience est satisfaisante.

Des sessions de formation en ligne ont également été organisées depuis le début de l'épidémie de Covid-19.

Laurent FREYD remercie à ce sujet la qualité des services de la Direction Nationale du Numérique qui les a rendus possibles, de même que la présente réunion en visio-conférence.

Bachar KOUATLY tient à remercier publiquement Laurent FREYD et la DNA pour la qualité de leurs actions dans le secteur de l'arbitrage qui est reconnue y compris au niveau international.

3) Direction Nationale des Echecs au Féminin

a) Trophée Roza Lallemand 2020 et projet 2021

Un candidat s'est déjà déclaré pour l'organisation de la finale de l'édition 2021.

b) Programme Smart Girls

Jocelyne WOLFANGEL évoque les premiers résultats du programme Smart Girls qui sont satisfaisants. Un bilan sera présenté au prochain Comité Directeur.

c) Semaine au féminin – bilan en cours

Le bilan de la semaine au féminin qui s'est tenue du 1er au 8 mars 2020 sera présenté au prochain Comité Directeur. Un site internet dédié est en cours de création par la Direction Nationale du Numérique pour développer le versant jeu en ligne de cet événement lors de la prochaine édition et servir de supports à d'autres événements de la DNEF.

d) Championnats départementaux féminins 2020-2021

Des modifications du règlement actuel sont à l'étude par la Commission Technique afin d'inclure l'ajout de cette nouvelle phase départementale de la compétition.

e) Opération de parrainage « *Parraine ta copine* » et permis de jouer

Cet événement était prévu en avril 2020 par le plan de féminisation et est reporté au mois de septembre.

f) Récompenses dirigeantes sur sélection par la DNEF

L'objectif de cette démarche qui interviendra en parallèle du championnat de France est de valoriser les femmes qui occupent des postes à responsabilité.

g) Haut niveau

Jocelyne WOLFANGEL annonce vouloir créer un tournoi féminin en ligne qualificatif pour les championnats rapides et blitz présentiels sur le modèle du Championnat des Grandes Ecoles.

Les propositions de la DNEF à l'ordre du jour seront soumises au vote du prochain Comité Directeur.

Bachar KOUATLY remercie Jocelyne WOLFANGEL et la DNEF pour leur travail qui a pour effet d'augmenter le nombre de femmes licenciés de la FFE.

4) Commission de Contrôle Economique et de Gestion. Nominations.

Bruno DELPORT rappelle que les sièges de la CCEG demeurent vacants, en l'absence de candidats.

Tout en relevant que cette commission est prévue par les statuts-types du Code du sport, il interroge l'utilité d'une telle commission pour une fédération de la taille de la FFE et compte-tenu du contrôle comptable déjà exercé par l'expert-comptable et le commissaire aux comptes qui sont indépendants.

Eric LE ROL répond que le rôle de la CCEG n'est pas d'exercer un contrôle comptable mais politique sur la conformité des actions réalisées par rapport aux décisions prises par l'Assemblée Générale.

Bruno DELPORT considère pour sa part que ce contrôle politique appartient aux clubs eux-mêmes et à l'Assemblée Générale.

5) Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Bachar KOUATLY rappelle que le Comité Directeur a voté en novembre 2019 le maintien de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales telle qu'elle avait été composée sous la mandature précédente et le fait de déléguer au Bureau Fédéral le pouvoir de nommer un ou plusieurs membres en remplacement de ceux qui ne souhaiteraient plus, le cas échéant, exercer cette fonction.

Le Président KOUATLY propose donc de modifier la composition de la CSOE comme suit :

Titulaires : Jean BERTRAND, Agnès EDEN, Claire PERNOUD

Suppléants : Norbert CHITRIT, Benjamin BEAULIER

Vote : 15 Pour, 2 contre, 5 abstentions

5. Organes statutaires et Directions nationales (suite)

Jérôme VALENTI salue le travail effectuée par la Direction Nationale du Numérique qui a permis de tenir le présent Comité Directeur.

Il salue également les actions mises en œuvre avec succès tant par la FFE que par ses clubs pour organiser des activités échiquéennes en ligne dans le cadre du confinement.

6. Point financier

Bruno DELPORT présente le bilan et le compte de résultat pour l'exercice 2019. Il soumet l'arrêté des comptes au vote du Comité Directeur.

Vote : Unanimité

Il présente un budget prévisionnel pour 2020, établi avant l'épidémie de Covid-19 qui aura nécessairement des conséquences importantes sur le budget de la FFE.

En conséquence, il demande un report du vote.

Vote : Unanimité

Eric LE ROL relève qu'il faudra procéder au vote du budget prévisionnel par vote électronique pour qu'il soit proposé à l'Assemblée Générale.

7. Sportif et Haut-Niveau

1) Projet & campagne Agence Nationale du Sport 2020

Bachar KOUATLY rappelle que les demandes de subventions CNDS doivent être déposées sur la plate-forme CompteAsso du 30 mars au 7 mai 2020.

2) Médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif

Jérôme VALENTI indique que la FFE a proposé une liste de plusieurs dizaines de bénévoles pour recevoir la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

3) Evenementiel

S'agissant des grands événements de la FFE, Christophe PHILIPPE indique que la principale incertitude porte aujourd'hui sur le championnat de France des grandes écoles qui devait se dérouler à Asnières les 18 et 19 avril 2020, et sur les internationaux de France Rapide & Blitz qui devaient se tenir à Orsay du 21 au 24 mai 2020. Nous attendons de voir l'évolution des toutes prochaines semaines.

8. Institutionnel

1) Reversion des parts ligues et contrôle des conformités des CDJE

Conformément aux décisions adoptées en juin 2019 par l'Assemblée Générale, le siège fédéral a procédé à la reversion des parts départementales sur les licences directement aux comités départementaux.

Cette action a été l'occasion de vérifier l'existence et le fonctionnement des comités départementaux.

Plus de 80% des départements disposent effectivement d'un comité départemental. Dans les départements qui en sont dépourvus, la part départementale a été reversée aux ligues.

9. Dispositions relatives à la Ligue de la Réunion

1) Validation du vote électronique de constitution de la Ligue Réunionnaise du Jeu d'Echecs

Stéphane ESCAFRE rappelle qu'une nouvelle ligue régionale dénommée LIGUE REUNIONNAISE DU JEU D'ECHECS a été constituée par les clubs locaux

Par un vote électronique en date du 31 janvier 2020, le Comité Directeur a reconnu cette ligue comme étant un organe déconcentré de la FFE.

Larbi HOUARI et Stéphane ESCAFRE regrettent que quelques personnes au niveau local continuent

leurs démarches visant à imposer à la FFE un autre organe déconcentré constitué sans son aval et dans des conditions non démocratiques.

Afin qu'il ne subsiste aucune ambiguïté à ce sujet, ils demandent au Comité Directeur de renouveler leur vote visant à reconnaître la Ligue Réunionnaise du Jeu d'Echecs comme étant son organe déconcentré officiel dans l'île de La Réunion.

Vote : Unanimité

Bachar KOUATLY remercie Larbi HOUARI d'avoir présidé pendant trois ans la commission fédérale *ad hoc* chargée de suppléer l'absence de ligue à La Réunion.

2) Question de la rétroactivité de la reversion

Stéphane ESCAFRE présente une demande du Président de la Ligue Réunionnaise du Jeu d'Echecs visant à obtenir le paiement rétroactif de la part ligue sur les années pendant lesquelles la FFE ne disposait plus d'organe déconcentré au niveau de La Réunion.

Bachar KOUATLY constate qu'une telle demande ne peut pas être satisfaite tant du point de vue légal que financier. Il est en revanche évidemment nécessaire d'aider cette ligue à démarrer ses activités.

Le siège fédéral aidera la ligue en fonction de ses besoins et de ses projets.

10. Informations et questions diverses

Anémone KULCZAK demande à ce que le nombre de participants à une formation continue d'arbitrage pour bénéficier de l'aide financière FFE soit établi au même niveau que celui des formations initiales (soit 8 contre 10 actuellement) ou que la FFE renonce à collecter le montant des inscriptions, au profit de l'organisateur, lorsque le plancher de participation n'est pas atteint.

Jérôme VALENTI alerte le Comité Directeur sur la nécessité de préserver l'équilibre financier actuel de la formation des arbitres.

Bachar KOUATLY demande à ce que ce sujet soit traité par la DNA, chargée à cette dernière de saisir le Comité Directeur dans le cas où ses conclusions nécessiteraient un vote du Comité Directeur.

Le 28/03/2020,

Le Président
Bachar KOUATLY

Le Secrétaire Général
Stéphane ESCAFRE